



Conseil Communal de Genolier

Rapport de la Commission des Finances

Objet : **Préavis N° 42/2018**
Budget communal 2019

Séance : Lundi, 19 novembre, 2018

Présents : La Municipalité ainsi que la Commission des Finances au complet.

La Commission des finances tient à remercier les membres de la Municipalité pour le travail fourni dans le cadre de la préparation de budget 2019, et notamment pour la clarté des documents présentés ainsi que pour les réponses reçues aux nombreuses questions posées.

Le budget, tel que proposé par la Municipalité, présente un excédant de charges de CHF 496'197.—, avec un autofinancement négatif projeté de CHF 268'758.—. Les revenus s'élèvent à CHF 13'919'734.— et les charges à CHF 14'415'931.—. Il est à signaler que, par rapport au budget 2018, les charges sont en baisse de 9% et les recettes de 1% environ. L'exercice 2017 s'est, quant à lui, soldé par un excédent de recettes de CHF 197'224.—.

Comme est de coutume, les dépenses sont dominées par des chiffres qui échappe complètement ou largement de notre ressort. La péréquation horizontale, la facture sociale, les transports publics, la police cantonale, le service du feu, sont tous des dépenses qui échappe à notre contrôle et représente environ 60% de nos dépenses. Rajouter l'instruction publique et les services sociaux, où la marge de manœuvre de la commune est fortement restreinte, et on arrive à presque 75%, auquel il faudrait rajouter une facture supplémentaire prévue de CHF 500'000.— qu'on devrait recevoir de Lausanne en 2019 pour boucler ce qu'on doit au canton pour l'année 2018. Parmi les 25% restants, il y a aussi beaucoup de dépenses quasi-obligatoires.

Concernant les dépenses qui sont de notre ressort, il faudrait d'abord souligner que les coûts des travaux importantes menés sur les routes de la commune pendant l'année 2018 seront presque complètement payés en 2018 déjà. Initialement prévue sur deux ans, une bonne organisation et une météo favorable ont contribué à l'achèvement des travaux avant l'hiver. Pour mémoire, le préavis no. 29/2017, accepté par le Conseil communal lors de sa séance du 14 décembre 2017, prévoyait un budget de CHF 2'530'000.— pour ces travaux, avec CHF 1'200'000.— affectés au budget 2018 et le solde sur 2019.

Les autres dépenses sont complétées par la liste des charges de fonctionnement non courantes supérieures à CHF 10'000.— qui se trouve à la page 8 du préavis. Nous avons passée en revue cette liste et ne constatons aucune dépense à contester. A noter que la contribution aux préavis DISREN de CHF 100'000.— représentent la contribution potentielle de la Commune aux préavis du DISREN et qu'il y a peu de chance de voir la totalité de ce montant réclamé dans l'année.

Nous avons constaté que le compte 451 (Déchèterie & Eco-Points) est maintenant presque en équilibre, avec un taxe ordures inchangé par rapport à 2018.

Si le total de nos emprunts a augmenté d'environ CHF 2.2 millions en une année, surtout pour financer les travaux sur les routes de 2018, il est néanmoins réjouissant de voir que le taux d'intérêts moyen de nos emprunts s'élève dorénavant à 1.1062%, par rapport à 1.51% l'année passée. De ce fait, le service financier de nos emprunts nous coûte en total environ CHF 15'000.— moins cher.

L'impact de l'introduction du RIE III (réforme de l'imposition des entreprises) au 1^{er} janvier 2019 ne devrait impacter nos revenus que de peu. Les effets sont à trouver dans le compte 210.401.1 avec un chiffre en baisse d'un tiers, ce qui représente environ CHF 100'000.—. Pour le reste, et comme nous faisons depuis plusieurs années déjà, les recettes fiscales budgétées n'inclues pas les impôts aléatoires.

Nous vous recommandons la lecture de la vue d'ensemble des charges et produits ainsi que des tableaux synoptiques qui se trouvent en pages 45 à 47, et le plan d'investissement remis à jour pour l'année 2019 à la page 49.

En conclusion, la Municipalité nous propose un budget légèrement déficitaire, sans dépenses excessives et avec des recettes réalistes. L'adoption du préavis no. 40/2018 concernant l'arrêté d'imposition communal pour l'année 2019 lors de la séance du Conseil communal du 11 octobre 2018 était déjà un pas dans ce sens. Avec un taux d'imposition stable nous devrions arriver à nous en sortir. Cependant, avec les hausses d'impôts annoncées dans beaucoup d'autres communes vaudoises, même si certaines hausses sont contestées, il va de soi que nos factures pour la péréquation et la prévoyance sociale risquent de grimper à l'avenir. Selon l'impact, nous allons peut-être devoir revoir notre politique d'imposition l'année prochaine.

Fondée sur ce qui précède, la Commission de Finances propose au Conseil :

- 1) d'adopter le budget communal 2019, tel que présenté,**
- 2) de prendre acte du plan d'investissement.**

Peter Payne
Rapporteur

Myriam Bédât

Pascal Colombo

Frederic von der Weid

Adrian von Wyl